

## Service Agronomie

Conseil collectif réalisé pour le département de l'Allier à partir des observations du  
Bulletin de Santé du Végétal vigne n° 4

### **A retenir :**

Stade « inflorescences visibles » majoritaire, mais grande hétérogénéité.  
Peu d'évolution par rapport à la semaine dernière.  
Risque mildiou, oïdium et black rot faible  
Début du vol d'Eudémis

### **Mildiou :**

Les œufs ne sont pas encore mûrs, pas de risque de contamination.

*Pas de traitement à prévoir*

### **Oïdium:**

Le premier traitement est à prévoir au stade 7-8 feuilles étalées.

Pour les parcelles avec historique vous pouvez commencer dès le stade 5 feuilles étalées, en moyenne sur la parcelle.

*Pas de traitement cette semaine*

### **Black rot**

Des contaminations sont possibles avec les pluies de cette fin de semaine. Mais nos vignobles n'ont pas de forts historiques.

*Pas de traitement spécifique à prévoir. La protection Black rot s'effectue en même temps que la protection mildiou ou oïdium, par le choix de produits ayant la double homologation.*

*La Chambre d'Agriculture de l'Allier est agréée par le Ministère en charge de  
l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits  
phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA.*

*Rédaction: Véronique Sarrot*

## Service Agronomie

### Conseil collectif réalisé pour le département de l'Allier à partir des observations du Bulletin de Santé du Végétal vigne n° 4

Si aucune alternative à l'utilisation de produits phytosanitaires n'est proposée, c'est qu'il n'en existe pas de connue suffisamment pertinente à ce stade. Cependant, des alternatives préventives existent

Vous trouverez ci-dessous différents liens:

- pour retrouver l'ensemble des matières actives des produits utilisables :

[e-phy catalogue produits phyto](#)

- l'état des lieux 2019 des résistances aux différentes molécules utilisées :

[http://www.vignevin.com/fileadmin/users/ifv/2015\\_New\\_Site/Home\\_page/Fichiers/2018/2019/note\\_technique\\_commune\\_vigne\\_2019\\_-\\_Vdef.pdf](http://www.vignevin.com/fileadmin/users/ifv/2015_New_Site/Home_page/Fichiers/2018/2019/note_technique_commune_vigne_2019_-_Vdef.pdf)

*La Chambre d'Agriculture de l'Allier est agréée par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA.  
Rédaction: Véronique Sarrot*

*Chambre d'Agriculture de l'Allier - 60 Cours Jean Jaurès - BP 1727 - 03017 Moulins cedex  
Tél: 04 70 48 42 42 - Fax 04 70 46 30 69 - cda.03@allier.chambagri.fr*